

# La Commission Partenariale et Paritaire de Lutte contre le Travail dissimulé dans la Sécurité Privée dans les Bouches du Rhône,



## COMMUNIQUÉ - DÉCEMBRE 2008

### Sécurité privée et lutte contre le travail illégal : Marseille à la pointe !

Le 5 décembre 2008 à 14h30 au Pullman Palm Beach Marseille,  
Conférence bilan et perspectives d'une  
**OPÉRATION PILOTE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL DANS  
LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DANS LES BOUCHES DU RHÔNE**

### Un fructueux partenariat Profession / Pouvoirs Publics conduit par "La Commission Partenariale et Paritaire de Lutte contre le Travail dissimulé dans la Sécurité Privée dans les Bouches du Rhône"

Les premiers signataires de la  
**"CHARTRE DE BONNES  
PRATIQUES DES DONNEURS  
D'ORDRE PUBLICS EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ"** pré-  
sents le 5 décembre



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Vendredi 5 décembre après-midi à Marseille au cours d'une "Conférence Bilan" ont été exposés les premiers résultats d'une démarche de collaboration et de partenariat engagée à Marseille depuis 2001 entre différents acteurs clefs de la lutte contre le travail illégal dans le secteur des entreprises de sécurité privée et gardiennage :

- pour les Pouvoirs Publics : La DDTEFP 13 et l'URSSAF des Bouches du Rhône
- pour les Syndicats de salariés du secteur : FO, CFTD, CFE-CGC, CFTC
- pour le patronat du secteur : le SNES, Syndicat National des Entreprises de Sécurité, notamment au travers de sa délégation régionale SNES PACA pilotée par le marseillais Patrick Senior.

Cette démarche partagée menée à Marseille et animée par la Direction Départementale du Travail 13 depuis plusieurs années maintenant dans la discrétion et l'efficacité, devrait servir de modèle pour être dupliquée dans d'autres régions françaises en partenariat avec les professionnels concernés.

Sa présentation lors de la Conférence inscrite en clôture du "Congrès National de la Sécurité Privée" qui se tenait les 4 et 5 décembre à Marseille à l'initiative du SNES, s'est accompagnée du

**lancement d'une "CHARTRE DE BONNES PRATIQUES DES DONNEURS D'ORDRE PUBLICS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ" et sa signature le jour même par plusieurs donneurs d'ordre publics présents sur Marseille-PACA dont la RTM, le GPMM, la SNCF, l'APHP, l'OPAC des Bouches du Rhône, le Conseil Général et le Conseil Régional. Une première du genre qui pourrait inciter d'autres initiatives allant dans le même sens. A cette occasion, le SNES a également présenté un outil pratique, utile aux acheteurs et clients de sécurité privée**

aussi bien qu'aux prestataires eux-mêmes :

il s'agit d'une fiche actualisée des coûts de revient d'un Agent de Sécurité Privée (hors charges de structure) approuvée et validée par l'URSSAF 13.

Cet outil social et salarial de référence -unique en son genre- n'est en rien une démarche de prix de vente conseillé, qu'il appartient aux seules entreprises prestataires d'élaborer individuellement sous leur propre responsabilité et en fonction des particularités de leur organisation et leur offre.

De fait, la démarche vise uniquement à livrer à la réflexion des prestataires et de leurs clients, souvent demandeurs de détails et précisions, les éléments constitutifs d'un coût de revient moyen intégrant, tout particulièrement, ceux concernant le respect des obligations sociales et conventionnelles.

En effet, la profession de la sécurité privée reste, avec les secteurs du bâtiment, de la restauration, et quelques autres encore, l'un des métiers les plus exposés aux pratiques de travail illégal et illicites.

Des dérives qui ralentissent considérablement la professionnalisation du secteur et faussent sur le marché la donne concurrentielle en défaveur des entreprises respectueuses des obligations sociales, fiscales et réglementaires et le plus souvent au détriment naturellement des salariés et organismes sociaux.

C'est la raison pour laquelle ce partenariat concret et opérationnel fonctionnant sur les Bouches du Rhône a été présenté publiquement, vendredi 5 décembre à 14h30 au Pullman Palm Beach de Marseille au travers d'une conférence bilan et perspectives par "La Commission Partenariale et Paritaire de Lutte contre le Travail dissimulé dans la Sécurité Privée dans les Bouches du Rhône" et tous ses membres.

#### CONTACTS PRESSE :



Olivier Duran, Directeur Communication SNES, 06 11 98 37 15,  
Patrick Senior, Délégué Régional SNES, tél. 04 95 06 90 00

Suivi presse : Hélène Delouis, tél. 04 72 53 69 50



Animation et suivi de la "Commission Partenariale et Paritaire de Lutte contre le travail dissimulé dans la Sécurité Privée" : **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES BOUCHES DU RHÔNE - SACIT**  
55 Bld Perrier, 13415 Marseille cx 20 - Fax 04 91 57 97 88 - mail : anne-marie.campagna@travail.gouv.fr

## LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL : Marseille donne l'exemple



Les premiers signataires de la "Charte de bonnes pratiques des donneurs d'ordre publics en matière de sécurité privée", autour de Jean-Luc Lattuca, Président du SNES, et des membres de la "Commission Paritaire et Partenariale de Lutte contre le Travail dissimulé dans la Sécurité Privée dans les Bouches du Rhône" :

Hervé BECCARIA, Secrétaire Général RTM (Régie des Transports Marseillais) ; Jean-Claude TERRIER, Directeur Général GPMM (Grand Port Maritime de Marseille Fos) ; Christian ROSSI, Secrétaire Général AP HM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille) ; Olivier COLLIN, Directeur de la Centrale d'Achat Interrégionale Méditerranée SNCF ; Denis BARTHÉLÉMY, Conseil Général Bouches du Rhône ; Conseil Régional PACA, OPAC Bouches du Rhône



### CONTACTS PRESSE :

Olivier Duran, Directeur Communication SNES, 06 11 98 37 15,

Patrick Senior, Délégué Régional SNES, tél. 04 95 06 90 00

Suivi presse : Hélène Delouis, tél. 04 72 53 69 50